

Info-express du CD

N°1 - 25 octobre 2010

Autonomisation de la HEP: le choix d'agenda du Comité de direction

Suite à l'évaluation menée par le contrôle cantonal des finances, qui a rendu son rapport le 13 octobre dernier, sur les activités entreprises par notre Haute école pour remplir les conditions posées pour le passage au régime de la subvention financière, la DGES a remercié la HEP et l'a félicitée des efforts consentis et de la qualité du très intensif travail réalisé.

Compte tenu de l'importance du processus déjà engagé et afin de pouvoir l'achever dans la sérénité, le Comité de direction a décidé de porter la mise en œuvre de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2012. Ce choix permettra d'achever, à un rythme soutenu mais supportable, les réformes entreprises en matière de gestion comptable et financière, d'élaboration du plan d'intention et de négociation des nouveaux barèmes salariaux pour le corps enseignant avec le SPEV.

Ce dernier processus se poursuit de manière indépendante du passage à l'autonomie et suppose l'implémentation d'un nouvel outil RH.

Le budget 2012 sera dans les faits élaboré sous la forme d'une subvention dès le début du cycle budgétaire, au printemps 2011. Le processus en cours bénéficie du plein soutien de la DGES qui souhaite, selon ses propres mots: "garantir une pleine et entière réussite du processus d'autonomisation pour le délai choisi par la HEP".

Certification eduQua

Le rapport d'audit mentionne que les conditions pour la demande d'attribution du certificat à la HEP sont remplies. Selon ce rapport, le dispositif de formation présenté répond de manière pratique et adaptée aux critères d'eduQua. La formation est mise au centre des préoccupations, dans un esprit marqué par l'exigence de qualité et la volonté d'offrir des cursus de formation transparents répondant aux besoins des différents publics ciblés.

Nouveaux professeurs HEP

Le Comité de direction a procédé à la désignation de cinq nouveaux professeurs HEP: Clairelise Bonnet, Chantal Tièche Christinat, Bernard André, Philippe Hertig et Philippe Losego. Voici donc la liste complète des professeurs HEP: Kémâl Afsin, Bernard André, Mauro Amiguet, Bernard Baumberger, Clairelise Bonnet, Noël Cordonier, Pierre-André Doudin, Jean-Luc Gilles, Philippe Hertig, Philippe Losego, Philippe R. Rovero, Chantal Tièche Christinat, Susanne Wokusch. Ils constituent le Collège des professeurs. Cet organe se réunira dès janvier 2011 pour établir son Règlement de fonctionnement. Il sera chargé de préavisier sur les questions touchant à la politique de la recherche, à la désignation de nouveaux professeurs HEP et à l'octroi de congés scientifiques.

Comité scientifique du Master en Sciences et pratiques de l'éducation (MASPE)

Le décanat de la faculté des SSP a désigné le prof. Alain Clémence comme membre du comité scientifique du MASPE en remplacement du prof. André Petitat. Les autres membres

du comité scientifique sont les prof. Michèle Grossen (SSP), Jean-Louis Chancerel et Jean-Luc Gilles (HEP).

Règlement sur les assistants à la HEP

Dans sa séance du 29 septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté le règlement sur les assistants à la HEP. Il définit les activités des assistants, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. Par la réalisation de thèses de doctorat en collaboration avec des hautes écoles partenaires et l'encadrement des étudiants, les assistants contribueront à renforcer la capacité de recherche et d'enseignement à la HEP.

Visites à la HEP

Une délégation de l'Université de Tirana, conduite par son recteur, sera reçue à la HEP les 2 et 3 novembre pour finaliser un accord de coopération entre les deux institutions.

La sous-commission de gestion du Grand Conseil, représentée par Catherine Labouchère et André Châtelain, sera reçue à la HEP le 22 novembre 2010.

Congés scientifiques

Le Comité de direction confirme que 2 ETP sont chaque année consacrés aux congés scientifiques, octroyés conformément aux dispositions des articles 38 et 39 RLHEP. Les demandes doivent être déposées avant fin septembre pour l'année académique suivante. Le CD les soumettra au préavis du Collège des professeurs.

Formations postgrades

Le CD a adopté le plan d'études du nouveau CAS "Collaboration, enseignement et apprentissage en contexte inclusif" et les directives d'application de son règlement d'études. Les CAS Praticiens formateurs, Coaching, Maîtres de la transition, PressMITIC, Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire et Déficit visuel ont également été adoptés.

Dans le présent document, les expressions au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.